



## Immobilier isolation appartement

Par **francky2004**, le **09/11/2014 à 19:42**

bonjour j ai un appartement de 1965 il et pas bien isoler et mon locataire me demande de l isoler et ton obliger de isoler merci

Par **domat**, le **09/11/2014 à 19:56**

bsr,  
vous avez en principe remis à votre locataire le diagnostic de performance énergétique (DPE), au même titre que les diagnostics traditionnels.  
la seule obligation du propriétaire est de louer un appartement décent selon ce qui est indiqué par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002.  
la présence d'une isolation thermique n'est jamais directement mentionnée par le décret.  
donc vous n'avez aucune obligation d'isoler votre appartement à la demande du locataire.  
cdt

Par **francky2004**, le **11/11/2014 à 09:38**

la DPE a etes faite mais elle et non conclusif le donneur d ordre na pas fournir les facture de consommation des trois derniere annees

Par **domat**, le **11/11/2014 à 09:54**

si vous avez remis le DPE au locataire, vous avez rempli votre obligation.

Par **francky2004**, le **11/11/2014 à 15:42**

merci pour vos reponse j aurez une autres question j ai un commerce bar restaurant avec un apparemment au dessus dans la même bâtisse ces une maison j ai vendu le fond du bar restaurant et je loue la maison avec l appartement au dessus et t il obligatoire qu il et une cuisine au dessus dans l appartement alors qu il y a une cuisine en bas celle du restaurant merci